

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: (2): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: La remonte de la cavalerie [fin]
Autor: Muller
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333733>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 2 (1874).

LA REMONTE DE LA CAVALERIE.

Par M. le lieutenant-colonel fédéral MULLER. (*Fin.*)

Après la Prusse orientale c'est le Hanovre qui fournit le plus de chevaux. Dès les temps anciens dans le bas Elbe et sur le Weser on élevait beaucoup, et l'on s'adonnait à cette branche de production avec goût, zèle et intelligence. C'était dans ces contrées que l'on allait s'approvisionner, non-seulement depuis l'Allemagne, mais aussi depuis la France, la Suisse et l'Italie. Dans le temps où dans la Prusse orientale on élevait des races plus petites, on tirait du Hanovre la plupart des chevaux de grosse cavalerie.

Depuis l'annexion on en tire annuellement 800 à 1000 têtes ; cette province a été une précieuse acquisition pour la remonte de l'armée.

Dans la Prusse orientale l'élevage est entre les mains des gros propriétaires qui font l'affaire en grand, et ont à cet effet des haras bien établis ; en Hanovre ce sont en général les paysans qui s'y adonnent, et qui le font avec beaucoup de goût et d'intelligence. Ils aiment les chevaux et font dans cette partie des progrès journaliers. Ils choisissent en général pour poulinières des juments bien bâties et de bonne souche, ils les font couvrir par des étalons de race, ils obtiennent ainsi des poulains bien conformés, ayant de la race et des formes élégantes.

Le Hanovre possède 212,905 chevaux sur 1,937,637 habitants, soit 305 par mille carré.

Le plus grand nombre est dans le district d'Aurich, où de même qu'en Prusse le goût de l'élevage a été implanté et développé par la création du haras de Celle. Cet établissement fut fondé en 1735 ; en 1803 il dut se retirer à Mecklembourg devant l'invasion française et fut rétabli et agrandi en 1814. Dès lors on y a entretenu en général 200 étalons reproducteurs. On se les procurait par voie d'achat, et l'on n'a jamais eu comme en Prusse de haras central pour les fournir.

Les achats se faisaient soit dans le pays même, soit en Mecklembourg, en Prusse ou en Angleterre.

Voici la liste des étalons du haras de Celle en 1872.

NB. Les étalons sont rangés d'après leur âge.

- | | |
|-----|--|
| 1 | Indique un cheval de cavalerie légère. |
| 2 a | » » de voiture léger. |
| 2 b | » » de grosse cavalerie. |
| 3 | » » de trait. |

Les pur sang sont indiqués en italique.

N°	Noms et origine.	
5	Télégraphe, Mecklembourg,	2 b.
6	Totness, Angleterre,	2 b.
7	Champion, »	3.
11	Martaban, Hanovre	3.

12	Armagh, Mecklembourg,	2 b.
13	<i>Capitain Carnisch, Angleterre,</i>	2 b.
14	Schuppen-Bube, Mecklembourg,	2 a.
15	Croat, Hanovre,	2 b.
16	Bluebird, »	2 b.
17	Commandant, Hanovre,	2 b.
18	<i>Gladstone, Angleterre,</i>	2 b.
21	The farmers boy, Angleterre,	2 a.
22	Schegoler, Hanovre,	2 b.
23	Trumpf, »	2 b.
24	Presto, Mecklembourg,	2 b.
25	Pauloff, Prusse,	2 b.
26	Dechant, »	2 b.
27	Yates, Hanovre,	2 a.
28	Hallifax, Angleterre,	3.
30	Crégane, »	2 b.
31	Liprandi, Hanovre,	2 b.
35	Nathan, »	3.
36	Fingal, Mecklembourg,	2 b.
37	Favorit, Hanovre,	1.
38	Isidor, Prusse,	3.
39	Sycora, Hanovre,	2 b.
40	<i>Wardermask, Angleterre,</i>	1.
41	<i>The Attorney general, Angleterre,</i>	2 b.
42	Schason bindhe, »	2 b.
43	Spielmann, Hanovre,	2 b.
44	Pontiff, Angleterre,	2 b.
45	<i>Kentucky,</i> »	2 b.
46	<i>Garrick, harras de Lopshorn,</i>	2 b.
47	Alhambra, Hanovre,	2.
48	Fridolin, »	1.
49	Stelik, »	2 b.
50	Musikant, »	3.
51	Grabow, Mecklembourg,	2 a.
52	<i>Salow,</i> »	1.
53	Reinecke Fuchs, Hanovre,	2 b.
54	Nassur, »	2 b.
56	Brown stout, Angleterre,	3.
57	Menham, »	3.
58	Magnum bonum, Angleterre.	2 b.
59	Goldoni, Mecklembourg,	2 b.
60	Gefællig, »	2 a.
61	Tuchtig, Hanovre,	2 a.
62	Chamæleon, »	2 a.
63	Proselit »	1.
64	Harry, »	2 b.
65	Centurion, Angleterre,	3.
66	Flok, Hanovre,	2 a.
67	<i>Fingal, Angleterre,</i>	2 b.
68	Jason, Mecklembourg,	2 b.

69	Alkoran, Hanovre,	3.
70	Lofty, »	2 b.
72	Borromæo, Mecklembourg,	3.
73	Nordest, Prusse,	2 b.
74	Venzikø, Mecklembourg,	1.
75	Hildebert, Hanovre,	2 a.
76	Athlet, Mecklembourg,	2 b.
77	Martel, »	2 b.
78	Launreston, Angleterre,	2 b.
79	Plenipo, »	3.
80	Pallast, Hanovre,	2 b.
81	Coronatus, Mecklembourg,	2 a.
82	Dereham, Angleterre,	2 a.
83	Norwich, »	2 b.
84	Braunkopf, »	3.
85	Louis, Prusse,	2.
86	Vigour, Angleterre,	1.
87	Ramm, Hanovre,	2 a.
88	Bosco, »	2 b.
89	Rostrum, Mecklembourg,	2 a.
90	Daniel, Angleterre,	1.
91	Tatton, »	1.
92	Vogel, Hanovre,	2 a.
93	Incognito, »	3.
94	Wodan, Mecklembourg,	2 b.
95	Guardsman, Angleterre,	3.
96	Merrymack, Hanovre,	3.
97	Friedlænder, Mecklembourg,	2 b.
98	Crassus, Hannover,	2 a.
99	Milano, Mecklembourg,	2 b.
100	Pacha, »	2 b.
101	Fluk, Hanovre,	2 b.
102	Medardus, Mecklembourg,	2 b.
103	Zampa, »	2 b.
104	Stormstaid, Angleterre,	2 b.
105	Blenheim, »	2 b.
106	John, »	2 b.
107	Sledmere, »	1.
108	Botho, Hanovre,	2 a.
109	Kræftig, Mecklembourg,	2 a.
110	Martin, »	3.
111	Wallok, Angleterre,	2 b.
112	Endymion, Mecklembourg,	2 b.
113	Cyrus, »	2 a.
114	Stoneval Jakson, Angleterre,	2 b.
115	Vitus, Mecklembourg,	3.
116	Bodo, Hanovre,	1.
117	William, »	2 a.
118	Porter, Angleterre,	3.
119	Bravo, Frise orientale.	2 b.

120	Krieger, Mecklembourg,	2 b.
121	Harkaway, Angleterre,	2 b.
122	<i>Typhon, Mecklembourg,</i>	1.
123	Köser, Hanovre,	2 b.
124	Hein, »	2 a.
125	Ulrich, Mecklembourg,	3.
126	Bummler, Hanovre,	2 b.
127	Brak, »	3.
128	Liether, »	2 b.
129	Watson, Angleterre,	2 b.
130	<i>Donnerkeil, Westphalie,</i>	1.
131	Stark, Mecklembourg,	3.
132	Held, Poméranie,	2 b.
133	Tancred, Mecklembourg,	2 b.
134	<i>Ben Newis, Angleterre,</i>	2 b.
135	Corrector, »	2 b.
136	Willibald, Hanovre,	2 b.
137	Stout, Angleterre,	3.
138	Johannes, Hanovre,	3.
139	Ritter, »	2 a.
140	Knappe, »	2 a.
141	Admiral, »	2 b.
142	Geiger, Prusse,	2 b.
143	Pascher, Hanovre,	3.
144	Rex, Mecklembourg,	3.
145	<i>Funambulist, Silésie,</i>	2 b.
146	Altona, Oldenbourg,	2 b.
147	Nord, Hanovre,	2 a.
148	Sud, »	2 b.
149	Schrek, »	2 b.
150	Satan, »	2 b.
151	Orpheus, Prusse,	2 a.
152	<i>Fitz Ignoramus, Silésie,</i>	2 b.
153	Elias, Hanovre,	2 b.
154	Gram, »	2 a.
155	Jeremias, »	2 b.
156	Lord Derby, Angleterre,	2 b.
157	Commander-in chief, Angleterre,	2 b.
158	Schlütter, Hanovre,	3.
159	Rothbarth, Poméranie,	3.
160	Mars, Hanovre,	2 b.
161	Wester, »	3.
162	Folk, »	3.
163	Major, »	2 b.
164	Klaus. »	3.
165	Magnus, »	2 a.
166	Flying shales, Angleterre,	3.
167	Kumpan, Hanovre,	2 b.
168	Glück, Mecklembourg,	3.
169	Makler, »	2 a.

170	Adjutant, »	3.
173	Rauch, »	2 b.
174	Tabak, »	2 a.
175	Bonus, Hanovre,	2 b.
176	Sir Herkules, Angleterre,	3.
177	Nabob, Hanovre,	2 b.
178	General, »	2 b.
179	Kahland, »	1.
180	Tobias, Mecklembourg,	1.
181	Roland, »	2 b.
182	Claro, »	2 a.
183	Jak, Hanovre,	2 a.
184	Heinrich, »	2 b.
185	Dietrich, »	2 b.
186	Akrobat, Hongrie,	2 b.
187	Ost, Hanovre,	2 a.
188	Thor,	3.
189	Manderon,	2 b.
190	Clavigo,	2 b.
191	Cavabos,	2 b.
192	Indolent,	1.
193	Balkan,	3.
194	Binz,	3.
195	Sedan,	1.
196	Bellin,	2 b.
197	Vetter Hans	2 b.
198	Isolani,	2 b.
199	Hunne,	2 b.
200	Weissenburg,	3.
201	Donkaster.	
202	Nordstern.	
203	Sturm.	
204	Schwarzwald.	
205	Telamon.	

Afin que l'on puisse juger en connaissance de cause de l'influence du haras de Celle sur l'élevage de la province, je donne ici l'état de dislocation des étalons pendant l'époque de la monte.

I. Arrondissement de Hanovre.

1. A Balge, district de Nienburg; pur sang Donnerkeil fils de Thunderbolt, bai; demi-sang Roland, alezan et Geiger bai.

2. A Hoyerhagen, district de Hoya; demi-sang Pontif bai, Fingal I alezan et Baucher bai-brun.

3. A Landesbergen, district de Stolzenau; pur sang Tatton fils de Daniel O'Bourke, gris, demi-sang Coronatus bai-brun et Télégraph noir.

4. A Mandelsloh, district de Neustadt; demi-sang Harkaway bai-brun et Knappe bai.

5. A Oist, district de Hoya; pur sang Garrik fils de Westaw bai, demi-sang Athlet brun, Nabob alezan-clair, Ritter bai-brun et Johannes bai.

6. A Sudweyhe, district de Syke ; demi-sang Sykora alezan et Gram bai-clair.

II. *Arrondissement de Hildesheim.*

7. A Edemissen, district d'Einbeck ; demi-sang Hein brun et Menham noir.

III. *Arrondissement de Luneburg.*

8. A Altenwerder, district de Harburg ; demi-sang Altona noir et Vitus bai-brun.

9. A Arpke, district de Burgdorf ; demi-sang Rezetto noir et Schuppen Bube noir.

10. A Ausbüttel, district de Gifhorn ; demi-sang Halifax bai-brun et Braunkopf noir.

11. A Bitter, district de Neuhaus s/Elbe ; demi-sang Louis bai-brun et Lofty bai-clair.

12. A Brackede, district de Bleckede ; pur sang Wardermaske fils de Irisch Birdcatscher, bai ; demi-sang Trumpf bai, Kumpan bai et Bodanowitsch bai-brun.

13. A Brietlingen, district de Luneburg ; pur sang Blenheim fils de Chevalier d'Industrie bai-brun ; demi-sang Schlutter bai, Held alezan et Tuchtig bai-brun.

14. A Buchter, district de Ahlden ; pur sang Funambulist fils de Champagne bai ; demi-sang Schegolew bai-brun et Botho bai-clair.

15. A Bühlitz, district de Lüchow ; demi-sang Pacha alezan ; Merimac bai ; Rex noir et Claus bai.

16. A Celle ; demi-sang Ninus noir et Steblik bai.

17. A Crautze, district de Lüchow ; demi-sang Alcorau noir, Proselyt bai et Tabak bai.

18. A Grindau, district d'Ahlden ; pur sang Endymion fils de Seahorse bai, demi-sang Blue Bird bai et Bummler alezan.

19. A Handorf, district de Winsen ; pur sang capitain Cornish fils de Jago alezan, demi-sang Flik bai-brun, Medardus bai et Wachtfeuer bai.

20. A Hænigsen, district de Burgdorf ; demi-sang Boradil bai et Glück noir.

21. A Honstorf, district de Luneburg ; pur sang Daniel fils de Daniel O'Bourke alezan, demi-sang Yates bai-brun et Sir Hercules bai-clair.

22. A Isernhagen, district de Burgwedel ; demi-sang Magnum bonum bai-brun et Braak noir.

23. A Konau, district de Neuhaus ; pur sang Nordost fils de Bloomsbury bai, demi-sang Rothbart noir et Mars bai.

24. A Meckelfeld, district de Harburg ; demi-sang Fridolin alezan et Presto bai.

25. A Splietau, district de Dannenberg ; demi-sang Cyrus noir, Crassus noir, Shawn Buidhe alezan et Croat bai-brun.

26. A Stiepelse, district de Bleckede ; pur sang Sledmere fils de Daniel O'Burke alezan, demi-sang Almora bai et Folk bai.

27. A Stove, district de Winsen ; demi-sang Bravo bai-clair, Launcestan alezan et Liether bai-brun.

28. A Wathlingen, district de Celle ; demi-sang Armagh noir, Orlando noir et Dechant bai-brun.

29. A Wilhelmsburg, district de Harburg ; pur sang Vigour fils de Voltigeur bai, demi-sang Guardsmann bai, Lord Derby alezan, Musikant alezan et Tobias bai-clair.

IV. *Arrondissement de Stade.*

30. A Altenbruch, district d'Otterndorf ; pur sang Fitz Ignoramus fils d'Ignoramus bai-brun, demi-sang Nathan bai-brun, Zampa bai, Nord bai et Brown Stout bai-brun.

31. A Baden, district d'Achim ; pur sang Typhon fils de Newminster bai, demi-sang Mallok bai-brun et Gefællig bai.

32. A Baljerdorf, district de Fribourg ; pur sang Salow fils d'Aristokrat alezan, demi-sang Harri bai, Willibald bai-brun, Reinecke Fuchs alezan, Tancred III bai-brun et Claro bai-brun.

33. A Daulsen, district de Verden, demi-sang William noir et Vogel bai.

34. A Dorum ; pur sang Stonewal Jackson fils de De Clare bai, demi-sang Centurion noir, Corrector bai-brun, Martin bai et Ramm bai.

35. A Drochtersen, district de Fribourg ; pur sang Atorney général fils de Melbourne bai, demi-sang Admiral bai-brun, Commander in Chief bai-brun, Sud alezan, Ig Wodan bai et Elias bai.

36. A Hechthausen, district d'Osten ; demi-sang Martaban bai, Borromæo bai-brun, Incognito bai et Krieger bai-brun.

37. A Hollern, district de Jork ; pur sang Gladstone fils de Touchstone bai, demi-sang Stark alezan, Birjulew bai et Rauch bai.

38. Ihlienworth, district de Otterndorf ; demi-sang Jeremias alezan, Totnesz bai-brun et Pascher noir.

39. A Jork ; pur sang Ben Nevis fils de Bigben alezan, demi-sang Champion bai, Spielmann bai, Martel bai et Kræftig bai-brun.

40. A Kehdingbruch, district de Neuhaus sur l'Oste. pur sang Fingal II fils de Montaindeer noir, demi-sang Plenipo bai, Jason alezan, Commandant bai et Schreck bai-brun.

41. A Mahndorf, district d'Achim ; demi-sang Cregane bai-brun et Liprandi brun.

42. A Morsum, district de Verden ; demi-sang Satan alezan et Wester bai-brun.

43. A Neuenfelde, district de Jork ; demi-sang Porter bai-brun et Flok bai.

44. A Nordholz, district de Dorum ; demi-sang Alhambra noir, Ulrich bai, Waston alezan et Friedlaender bai-brun.

45. A Ottersen, district de Verden ; pur sang Stormstaid fils d'Augur bai, Venziko fils de Brother to Rostrum bai, demi-sang Goldoni bai-brun, Bonus bai et Koeser bai.

46. A Ritterhude, district d'Osterholz ; demi-sang Bulldogg bai-brun, Orpheus bai et Magnus bai.

47. A Rotenburg ; demi-sang Isidor bai, John alezan et Stout bai.

48. A Stedebergen, district de Werden ; pur sang Epaminondas fils d'Epirus alezan, demi-sang Major bai et Général bai.

49. A Uthlede, district de Hagen ; demi-sang Irish Paddy bai, Norwich bai et Flying Shales noir.

50. A Vorbruch, district de Blumenthal ; demi-sang Adjudant bai, Pauloff alezan et Hildebert bai.

V. *Arrondissement d'Osnabrück.*

51. A Badbergen, district de Bersenbrück ; demi-sang Farmers boy bai et Bosco noir.

52. A Gros-Fullen, district de Meppen ; demi-sang Favorit bai-brun et Rostrum bai-brun.

53. A Isterberg, district de Bentheim, demi-sang Grabow bai et Bodo noir.

VI. *Arrondissement d'Aurich.*

54. A Groothusen, district d'Emden ; demi-sang Pallast bai-brun et Milano bai-brun.

55. A Ulbargen, district d'Aurich ; demi-sang Kahland bai et Nassur bai.

56. A Velde, district de Stickhausen, demi-sang Dereham noir et Makler bai.

Je dois toutes ces pièces et beaucoup d'autres à la complaisance de M. le directeur de Unger, qui m'a montré avec la plus grande obligeance les magnifiques chevaux de son haras et m'a mis au courant des conditions dans lesquelles s'opère l'élevage en Hanovre.

Je considère les deux provinces susmentionnées comme les principales sources d'approvisionnement pour la Suisse. Les chevaux de la Prusse orientale sont préférables pour le service militaire, ils ont plus de race, conviennent mieux pour la selle, et par leur rusticité sont de véritables chevaux de soldat. Ceux du Hanovre sont également beaux et bien conformés, mais leurs muscles ne sont pas aussi solides, ils sont d'un tempérament plus calme et conviennent plutôt pour le service civil.

Ad. C. A quel âge l'éleveur amène-t-il ses produits sur le marché et quels sont les prix moyens des dernières années ?

L'armée se remonte de préférence dans la province de Prusse, tandis que les chevaux de luxe se tirent plutôt du Hanovre, où se fait le plus grand commerce. Les conditions du marché sont donc très différentes dans les deux provinces.

Dans la Prusse orientale le but principal des éleveurs, que ce soient de riches propriétaires ou de petits paysans, est la fourniture de l'armée. Les élèves entrent dans la circulation à deux périodes. Beaucoup de paysans font couvrir leurs juments mais ne sont pas organisés et outillés pour l'élevage, et ils vendent leurs poulains à l'âge de 6 mois environ, immédiatement après le sevrage. Il y a 3 grands marchés de poulains, Gumbinen, Darkehmen et Pillkallen, où on les amène par milliers. Une partie est exportée dans les provinces occidentales ; ces dernières années on en a fait de grands convois pour l'Alsace et la Lorraine. La plus grande partie cependant est achetée par de gros propriétaires de la province qui les élèvent avec leurs propres produits. Les chevaux de 3 ans sont en général vendus aux commissions de remonte.

Il n'y a qu'un petit nombre de bêtes de choix destinées à la reproduction, ou bien celles qui ont été refusées par la commission, que l'on garde jusqu'à 4 ou 5 ans. A cet âge il y aurait plus de preneurs, puisque l'on aurait la concurrence des marchands, mais l'entretien des chevaux pendant une année de plus entraînerait de telles perturbations économiques, exigerait une telle augmentation de capital et de frais d'entretien, de tels agrandissements dans les bâtiments, que la plupart des éleveurs seraient forcés de renoncer à cette industrie.

Quant aux prix nous donnons comme exemple le calcul suivant, présenté par un éleveur à la société hippique de la Prusse orientale, dans sa réunion du 27 mai 1872.

I. La production d'un poulain coûtera à un petit éleveur :

1. Prix du saut	Fr. 11 25
2. Intérêt et amortissement du capital représenté par la différence de valeur entre une jument poulinière et un cheval de travail ordinaire ; cette différence, estimée à fr. 375, donne un intérêt de	» 18 75
Amortissement 8 $\frac{1}{3}$ %	» 31 25
3. Perte de travail de la jument portante, annuellement fr. 75, dont à déduire le quart pour la quatrième année où la jument ne prend pas, reste	» 56 25
4. Nourriture et soins du poulain jusqu'au 1 ^{er} septembre.	» 32 50
Total.	Fr. 150 —

A ces dépenses effectives il faut ajouter les chances de pertes.

a) Tous les 4 ans la jument ne prend pas, il faut donc répartir les frais indiqués sous nos 1 et 2 sur les 3 années restantes.

Fr. 20 40

b) Tous les 6 ans en moyenne le poulain périt avant le 1^{er} septembre, on répartira donc le coût du poulain fr. 150 sur les 5 années restantes, nous aurons $150 : 5 =$

» 30 —

c) Tous les 5 ans le poulain n'a qu'une valeur de fr. 75 ; si l'on compte qu'il vaut ordinairement fr. 262 50 (70 thalers), cela donne une perte de fr. 187 50 à répartir sur les 4 autres années, soit

» 46 85

Fr. 97 25

Réunissant ces deux sommes, nous trouvons que le poulain revient au producteur à fr. 247 85. En vendant au prix ordinaire de fr. 262 50 c. (70 thalers), l'éleveur fait donc un bénéfice de fr. 14 65 par poulain.

II. Si le petit éleveur veut garder son poulain pour le vendre à la remonte, il lui coûtera :

1. Prix du poulain comme ci-dessus	Fr. 247 25
2. Nourriture et entretien dans le premier hiver.	» 93 75
3. » » dans la seconde année	» 75 —
4. » » dans la troisième année.	» 112 50
Total.	Fr. 528 50

A ce chiffre il faut encore ajouter pour les risques à courir :

1. On perd dans la règle un cheval sur douze, ce qui porte, en prenant la moyenne des deux valeurs 247,25 et 528,50, la valeur de la perte à fr. 388 20 divisé par 11 donne Fr. 35 30

2. Un cheval sur cinq ne peut être vendu que comme cheval de travail, au prix de fr. 262 50, tandis que les chevaux de selle valent fr. 637 50, perte fr. 375 divisé par 4 donne. » 93 75

3. Intérêt de fr. 262 50 (valeur du poulain) pendant 2 $\frac{1}{2}$ ans. » 32 80

Total. . . Fr. 161 85

Le cheval de 3 ans coûte donc à l'éleveur fr. 690 35.

Il faut déduire de ce chiffre pour les petits éleveurs la somme de fr. 75, représentant la valeur du travail par le poulain, qui déjà depuis l'âge de deux ans peut rendre des services, ce qui abaisse le coût à fr. 615 35.

III. Pour les gros propriétaires qui achètent des poulains au prix de fr. 262 50 et qui les soignent mieux et ne leur demandent aucun travail, le compte se présentera comme suit :

1. Coût du cheval de 3 ans, comme ci-dessus . . Fr. 615 35

2. Augmentation des frais d'entretien » 75 —

3. Bénéfice du marchand de poulains » 14 65

4. Perte du travail » 75 —

Total . . . Fr. 780 —

IV. Si le gros propriétaire élève le produit de ses juments qu'il ne fait pas travailler, le calcul se présentera sous cette forme :

1. L'entretien de l'étalon fait revenir le prix du saut à Fr. 37 50

2. Entretien annuel de la jument » 150 —

3. Intérêt 5 % et amortissement 8 $\frac{1}{3}$ % de la valeur de la jument calculée à fr. 1875 donnent
93,75 + 156,25 = » 250 —

4. Frais d'entretien du poulain » 385 50

A cela il faut ajouter les chances de perte :

Un poulain sur six crève avant d'être sevré; la perte est donc de fr. 468 : 5 = » 93 75

On perd un cheval sur douze jusqu'à l'âge de 3 ans, perte de 795 : 11 = » 72 25

Un cheval sur huit a une moins value de fr. 564, ce qui constitue une perte de 564 : 7 = » 80 60

Total. . . Fr. 1069 60

Tout homme qui connaît la partie trouvera que le calcul ci-dessus n'a rien d'exagéré, qu'il reste plutôt en dessous de la réalité. Si un éleveur voulait économiser sur les frais de nourriture et d'entretien, le bénéfice serait plus que compensé par l'augmentation des pertes, la moindre qualité des produits et l'usure plus prompte des poulinières. Un petit éleveur peut plus facilement y trouver son compte. Un gros propriétaire qui travaille dans les conditions du calcul n° IV

ne peut s'en tirer qu'à la condition de trouver chaque année parmi ses produits quelques chevaux de luxe d'une grande valeur.

Les prix de transport par chemin de fer s'élèvent :

De Gumbinnen à Berlin, à. . . .	Fr. 370 —
De Berlin à Bâle:	» 340 —
Total	Fr. 710 —

En Hanovre et dans l'Oldenburg, les éleveurs gardent en général leurs poulains jusqu'à quatre ans. Avant de les amener au marché on les prépare pour la vente, on les soigne comme des plantes de serre chaude, on emploie toute espèce de nourriture pour les engraisser de façon à leur donner un air de prospérité, des formes arrondies et un poil luisant. Ils entrent en général dans le commerce. Ce qui n'est pas vendu chez les éleveurs est amené aux marchés de Aurich et d'Oldenburg, qui se tiennent dans les premiers mois de l'année et qui attirent toujours une grande affluence de marchands et d'amateurs.

Les prix sont soumis à de grandes variations, ils haussent ou baissent selon les oscillations de l'offre et de la demande.

Nous avons déjà indiqué plus haut les prix qui ont été payés par la 5^{me} commission de remonte.

Ad D. Peut-on se procurer en nombre suffisant des chevaux adultes ayant posé récemment, ou serait-il préférable d'acquérir des poulains que l'on élèverait dans un dépôt de remonte ?

Il serait évidemment bien plus commode de pouvoir se procurer des chevaux faits qui auraient acquis tout leur développement et pourraient être employés immédiatement, mais j'ai pu me convaincre et je crois l'avoir prouvé dans le cours de ce travail, que cela est impossible si l'on ne veut pas payer des prix exorbitants ou accepter des produits de qualité inférieure.

L'armée autrichienne a encore pour principe de n'acheter que des chevaux faits dont on peut entreprendre immédiatement le dressage. Eh bien, malgré le grand nombre de chevaux que produit ce pays, les commissions d'achat sont dans l'impossibilité de remplir leur mandat, on se plaint beaucoup de la qualité des chevaux de l'armée et une partie des escadrons est montée sur des poulains.

Dans la cavalerie allemande on a dès longtemps renoncé à cette utopie.

La cavalerie bavaroise a renoncé depuis deux ans à se servir de chevaux du pays, elle achète dans la Prusse orientale des chevaux de 3 ans et les garde pendant une année dans les dépôts de Krasselfingen et de Furstenfeld.

Le grand-duché de Baden tire ses remontes des dépôts prussiens, le Wurtemberg est décidé à suivre son exemple.

Si nous nous décidions à faire nos achats dans la Prusse orientale, dans le Hanovre ou l'Oldenburg, nous devrions nous efforcer d'acheter le plus possible de bons chevaux de 4 ans, mais cela présenterait des difficultés et nous serions obligés de nous contenter dans la plupart des cas de chevaux de 3 ans, robustes et bien développés. Il serait en tous cas très avantageux, sinon indispensable, de garder les uns et les autres pendant une année dans un dépôt de remonte.

Ad E. Dans cette dernière alternative, fournir un projet détaillé pour l'établissement dudit dépôt.

Je ne donnerai ici que quelques indications sans entrer dans les détails que je suis prêt à développer plus tard si on le désire.

La Confédération possède à Thoune l'Almend, la Rosswaid et la Kalberwaid, d'une contenance de 600 arpents; cent cinquante à cent quatre-vingt bêtes à cornes y trouvent leur entretien pendant l'été. Elle possède en outre le domaine de la Muhlematt, acheté depuis quelques années, consistant en 60 arpents de prés, et environ 100 poses de champ acquis l'année dernière de la commune de Thoune pour la place de tir. De nouveaux achats ont été fait dans les derniers temps ou du moins sont sur le point de se conclure. En fait d'écuries il y a un beau bâtiment d'exploitation agricole sur la Muhlematt, l'écurie du Polygone, les étables de l'Allmend et de la Rosswaid et un hangar sur la Kalberwaid.

Il n'y aurait donc qu'à prendre une décision et avec des frais minimes un beau dépôt de remonte se trouverait créé.

Il n'y aurait pas besoin pour cela d'un personnel spécial. Le colonel de la cavalerie aurait tout naturellement la surveillance et l'inspection du dépôt; le service en serait fait par le corps des instructeurs de cavalerie. On pourrait aussi si l'on voulait l'adjoindre à la régie.

Mode de fourniture des chevaux aux recrues.

La cavalerie est formée de deux éléments, le cheval et le cavalier, agissant harmoniquement dans une action commune. Nous nous permettons de mettre le cheval en première ligne, c'est lui qui fait de l'homme un cavalier, il est donc la base de la cavalerie.

Une cavalerie bien montée peut être détestable, mais jamais une cavalerie mal montée ne sera bonne. Un mauvais cheval annule toutes les qualités du cavalier. Après avoir esquissé les moyens de produire de bons chevaux, examinons les causes qui entravent le recrutement. Actuellement la principale est à coup sûr la difficulté de se prouver de bons chevaux.

En outre bien des jeunes gens sont retenus par les dépenses considérables qu'entraîne le corps de la cavalerie. Beaucoup de Cantons ont été forcés de se charger d'une part de ces dépenses. Argovie qui a deux compagnies de dragons d'élite avec sept ans de service et une de réserve avec trois ans paie une indemnité d'entretien de 70 francs par an, soit en tout fr. 700.

Lucerne a deux compagnies, une d'élite et une de réserve. On sert huit ans dans la première et quatre dans la seconde. Ce Canton paie une indemnité annuelle de 80 francs, en tout fr. 960. D'après les dispositions de la nouvelle loi militaire, le Département doit fournir les chevaux aux recrues.

Schwitz qui a une compagnie de guides d'élite et une demi compagnie de réserve, paie également une indemnité annuelle de soixante et dix francs.

Les Grisons fournissent une compagnie de guides d'élite et une demi-compagnie de réserve; la durée totale du service est de douze ans, chaque cavalier perçoit une indemnité annuelle de cent francs, soit

en tout douze cents francs. On lui paie en outre une bonification de deux francs par jour pour tout service durant moins de trois semaines ; passé ce terme elle tombe à un franc.

Bâle-Ville fournit également une compagnie de guides d'élite et une demi-compagnie de réserve. Les hommes de l'élite reçoivent une indemnité annuelle de cent cinquante francs, pour ceux de la réserve elle n'est que de soixante et dix francs. Pendant le service effectif officiers et troupe reçoivent en outre une haute paie de deux francs par jour, qui ne peut cependant pas dépasser la somme de soixante francs pour le même service.

Berne qui voyait ses compagnies de dragons se fondre, propose de payer aux recrues une fois pour toutes le 35 % du prix d'achat du cheval.

Il ne faut pas oublier que lors du recrutement on a moins à faire avec la recrue elle-même, qu'avec son père. Les jeunes gens ont en général assez le goût pour la cavalerie. La difficulté est de décider le père à faire l'achat d'un cheval, dépense souvent considérable et à laquelle il se résout avec d'autant plus de peine qu'il craint toujours d'être trompé par les marchands.

Dans les propositions que je vais présenter j'admets que la centralisation militaire ne se fera pas longtemps attendre. La conséquence nécessaire en sera que la Confédération devra se charger de la fourniture de l'équipement et du matériel militaire. Si la centralisation doit apporter des perfectionnements à notre arme, la Confédération ne peut pas faire pour elle moins que les Cantons. Quant à ceux de ces derniers qui jusqu'à présent n'ont fait aucun sacrifice, ils devront bien s'y résoudre s'ils veulent maintenir leurs compagnies au complet. Du reste mes propositions peuvent aussi en principe s'appliquer aux Cantons.

Laissant de côté la subvention la plus élevée, celle de cent cinquante francs par ans que Bâle-Ville paie à ses guides, je prendrai pour base de mes calculs celles des Grisons, de 100 francs par an, et je négligerai en outre la haute paie de deux francs par jour de service.

Je calculerai la durée du cheval, non point à neuf ans comme en Prusse, mais seulement à sept, ce qui répond mieux à nos conditions économiques. C'est du reste aussi la durée du service dans l'élite.

J'attache la plus grande importance à ce que l'indemnité ne soit pas payée au cavalier par petites sommes dont il fait peu de cas et qu'il emploie rarement au profit de son arme, mais lui soit livrée en une seule fois lorsqu'il entre dans le corps et s'engage ainsi à servir la Confédération pendant 7 ans dans l'élite, et cela non pas sous forme d'une somme d'argent, mais en lui fournissant un cheval à certaines conditions.

Si à son entrée au service la recrue, ou plutôt son père, n'avait qu'à venir dans le dépôt et y choisir parmi un nombre considérable de chevaux reconnus propres au service, celui qui répondrait le mieux à ses besoins ou même à son goût, le recrutement serait facilité, car nombre de jeunes gens intelligents mais peu fortunés pourraient entrer dans le corps, le niveau intellectuel de la compagnie serait

relevé et par conséquent l'instruction porterait de meilleurs fruits, les parents des recrues pourraient se procurer des bons chevaux dont ils ne paieraient qu'une partie du prix en argent et le reste en prestations militaires, le prix serait déjà réduit parce que personne n'aurait prélevé de bénéfice dessus.

Je suis convaincu que de cette façon nous lèverions biens des difficultés, nous faciliterions l'entrée dans le corps à bon nombre de jeunes gens parfaitement qualifiés, mais peu fortunés.

Mais l'Etat doit aussi faire valoir ses droits. Un exemple fera mieux comprendre notre pensée. D'après nos calculs et la comparaison avec le coût des chevaux de l'armée prussienne, un cheval reviendrait à 1000 francs et s'il est plus fin à 1200 francs. On déduirait de ce prix pour les recrues la subvention de service de fr. 700 ; il n'aurait donc à payer que 300 à 500 francs. Le cheval deviendrait ainsi la propriété collective du cavalier et de l'Etat, ce dernier ayant le droit de requérir le cheval avec le cavalier pour le service, et celui-ci pouvant s'en servir dans l'intervalle pour ses besoins particuliers. La recrue signerait un reçu de l'indemnité de 700 francs pour ses sept années de service. Chaque année on lui retrancherait une somme de cent francs ensorte qu'au bout des sept ans le cheval deviendrait sa propriété exclusive. Pendant la durée du service, le cavalier ne pourrait pas vendre son cheval sans l'autorisation de l'Etat et il devrait le maintenir en bon état d'entretien. L'Etat s'en assurerait par des inspections périodiques. On peut cependant admettre en général, que dans son propre intérêt le cavalier entretiendra convenablement son cheval. Mais comme il y a partout des exceptions, on trouvera parfois des chevaux en mauvais état, soit qu'il aient été mal nourris, soit par suite de fatigues exagérées. Dans ce cas le cheval serait retiré, taxé par une commission d'expert, et la moins value serait déduite de la somme due à l'homme pour ses années de service.

Supposons un autre cas ; un cavalier vient à mourir avant la fin de son temps, par exemple après quatre ans de service. Dans ce cas les héritiers pourraient ou bien garder le cheval en payant les trois cents francs représentant les trois ans de service non effectué, ou bien rendre le cheval au dépôt contre remboursement de la somme payée pour l'achat. Il en serait de même d'un soldat qui pour une raison ou pour une autre serait exempté du service avant le temps.

Supposons le cas où le cheval viendrait à périr avant la fin du service. Les chevaux retirés par le dépôt seraient destinés au remplacement. Un dragon par exemple a perdu son cheval après quatre ans de service, il prend au dépôt celui de l'homme qui est mort. Celui-ci coûte au dépôt 1000 francs, le défunt avait payé 300 francs en espèces et 400 francs par son service de quatre années, soit 700 francs ; le cheval redoit à l'Etat 300 francs, plus les 300 francs remboursés au propriétaire = 600 francs. Le dragon recevra ce cheval plus âgé pour le prix de 600 francs, mais il n'en paiera que trois cents et servira encore trois ans, après lesquels le cheval deviendra sa propriété.

Ce ne sont là que des exemples tout à fait incomplets, destinés simplement à exposer le système qui, cela va sans dire, devrait être

retravaillé dans ses détails. Ce système est tout à fait analogue à celui qui est suivi dans les armées allemande et autrichienne pour les chevaux des cadres. Dans les deux armées les officiers reçoivent leur cheval gratuitement, et après un service de cinq ans dans la première et de sept dans la seconde, le cheval devient leur propriété exclusive et on leur en délivre un nouveau.

Cette manière de procéder aurait en outre l'avantage, qui n'est point à dédaigner, de permettre d'établir un contrôle de tous les chevaux de la cavalerie et d'introduire un tout autre mode d'estimation à l'entrée et à la sortie du service, ce qui économiserait beaucoup d'argent. Je n'ai sous les yeux que le rapport de 1864, où l'on a payé 39,599 francs de dépréciation.

L'ARTILLERIE ESPAGNOLE EN 1873.

Lors de l'abdication du roi Amédée (11 avril 1873), l'artillerie espagnole avait la composition suivante :

4 régiments à pied, 3 régiments de campagne et 2 régiments de montagne, formant un total de 9364 hommes.

A chaque régiment de campagne étaient attachés 30 canons (5 batteries) et 6 mitrailleuses (1 batterie), et chaque régiment de montagne possédait 24 canons. L'armement entre les mains des troupes se composait donc de 150 canons de campagne, 48 canons de montagne, 30 mitrailleuses, soit 228 bouches à feu.

Les officiers d'artillerie, au nombre de 800 environ, donnèrent leur démission en masse lorsque le roi, malgré l'opinion bien connue du corps de l'artillerie, au sujet de la conduite tenue par le général Hidalgo pendant les événements de 1868, crut devoir signer (8 février) un décret conférant à cet officier général un commandement supérieur (capitainerie générale de Vittoria). Ils furent remplacés par des sous-officiers d'artillerie et par des officiers tirés des autres armes. Le 16 août, les Cortès ayant décrété l'appel de 80,000 réservistes, l'effectif des troupes d'artillerie fut modifié ; les régiments d'artillerie à pied durent être portés à 1880 hommes, ceux de campagne à 600 et ceux de montagne à 700.

Après l'arrivée au pouvoir de M. Castelar (7 septembre), le gouvernement travailla activement à reformer l'armée et abrogea les décrets qui avaient amené la désorganisation de l'artillerie. Cette arme fut constituée sur les mêmes bases qu'avant le 8 février ; le général Hidalgo ayant été démis de son commandement, les officiers d'artillerie démissionnaires reprirent leur service, et les officiers qui avaient été promus dans le courant de l'été furent classés dans les autres armes. Si les mesures arrêtées reçoivent leur complète exécution, l'artillerie espagnole sera donc formée de 5 régiments de campagne, 2 régiments de montagne et 4 régiments de forteresse, soit en tout 13,320 hommes et 228 canons.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Allemagne. — Des détachements du bataillon de chemins de fer ont été envoyés l'année dernière dans différentes parties de l'Allemagne pour se livrer à des exercices pratiques. Outre leur instruction technique courante, ils ont eu à construire des sections considérables de chemins de fer, entr'autres dans la Haute-Silésie, dans les environs de Belfort et à Koësen (chemin de la Saale). Deux mois entiers ont été consacrés à la construction d'une étendue de deux milles (environ quatre lieues). Pendant ces travaux les hommes ont reçu des entrepreneurs un supplément de solde de 1 fr. 90. Les officiers ont obtenu des indemnités correspondantes.